

DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES PRESTATIONS FAMILIALES

Guide utilisateur à destination des particuliers



DESCRIPTIF

► POUR QUI

Le SEL Déclaration de Ressources pour les Prestations Familiales et Logement permet à l'assuré inscrit de déclarer ses ressources et celles de son conjoint dans les deux cas où la MSA n'a pas pu :

- récupérer les ressources auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou ;
- dont l'ouverture de droit à des prestations familiales ou logement est postérieure à l'envoi de nos fichiers DGI

La déclaration de ressources permet à la MSA de calculer ses prestations à éventuellement percevoir, au vu des :

- revenus professionnels des non-salariés ;
- salaires et traitements avant abattement fiscal de 10% ;
- indemnités journalières versées par la MSA ou la CPAM ;
- allocations de chômage, préretraite (sous conditions) ;
- pensions, retraites, rentes (sous conditions) ;
- autres revenus (capitaux, plus-value, viager..) ;
- charges déductibles (sous conditions)...

► FONCTIONNALITÉS

- Affichage d'une année à déclarer ou de deux selon la date de connexion ;
si l'année de ressources est déjà connue dans les bases d'information MSA : la saisie est rendue impossible ;
l'adhérent peut déclarer 2 années (N-2 et (ou) N-1) selon la date de connexion ;
- Au sein du SEL « DRPF », décrochage vers le SEL « Déclaration de situation » ;
- A l'issue du SEL « PPA » lien vers SEL « DRPF annuelle ».
- La page d'accueil du service en ligne est contextualisée :
 - selon la situation de l'adhérent ;
 - selon la période à laquelle il se connecte au service.

DESCRIPTIF

▲ AVANTAGES

- **Immédiateté** de la déclaration dans son espace privé ;
- **Disponibilité** : 24h/24, plus besoin de se déplacer ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Fiabilité** : les adhérents avec un espace privé Internet reçoivent un accusé de réception par mail ;
- **Rapidité et économie** : déclaration en temps réel ; pas de délais, ni frais postaux ;
- Intégration des données directement dans le système d'information MSA et donc continuité de service pour l'adhérent avec une prestation, si c'est le cas, assurée ;
- **Flexibilité** : possibilité de déclarer 2 années précédentes selon certaines conditions ;
- **Guichet Unique MSA**: lien direct avec les SEL « DSIT » et « Prime d'activité ».

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », sélectionnez « Mes services », identifiez le bloc « Famille, logement », cliquez sur « Déclarer mes ressources pour les prestations familiales ».

Santé, Invalidité

- › Ma Carte Vitale
- › Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

Famille, logement

- › Déclarer un changement de situation
- › Déclarer mes ressources pour les prestations familiales

Voir tous les services

Handicap

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

Retraite

- › Informations sur ma retraite
- › Avant 45 ans : simulateur m@rel

Voir tous les services

RSA, Prime d'activité

- › Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- › Demande de RSA

Voir tous les services

Mes paiements et remboursements

- › Paiements et décomptes santé
- › Paiements invalidité

Voir tous les services

ÉTAPES CLEFS

En fonction de la situation de l'extranaute possibilité de :

- Déclarer des ressources selon la période de l'année et donc selon la période du flux DGI, possibilité de :
 - saisir les ressources de N-2 jusqu'à septembre 2017,
 - saisir les ressources de N-2 et N-1 d'octobre à décembre 2017,
- Reprendre une déclaration non validée ;
- consulter une déclaration déjà effectuée via le service (archivage de 4 années),
- possibilité de ne plus déclarer ses ressources pour mettre fin à ses prestations.

MSA santé famille retraite services

Midi-Pyrénées Sud

Mon espace privé

Accueil > Déclaration de ressources PF

Déclaration de ressources pour les prestations familiales

La déclaration de ressources permet à votre MSA de calculer les prestations que vous pourriez éventuellement percevoir sur la base de vos **revenus 2014**.
Pour vous aider à déclarer vos ressources, munissez vous de vos derniers avis d'impôt.

Déclarer vos ressources de l'année 2014

Ne plus déclarer vos ressources et mettre fin à vos prestations

> Retour à mon Espace Privé

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour l'exercer, adressez-vous à MSA Midi-Pyrénées Sud rue de midi ou à ent_milieu.midi@msa.fr

ÉTAPE 1 : L'ENGAGEMENT

L'extranaute s'engage sur la « véracité » des informations connues à la MSA avant de commencer la saisie des ressources (pré-affichage de la situation personnelle et professionnelle)

Avant de commencer...

Je m'engage...



- ✓ à donner des renseignements exacts
La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art L. 114-9 et L835-5 du code de la Sécurité sociale)
- ✓ à signaler rapidement à la MSA tout changement de situation personnelle ou professionnelle
via Mon Espace Privé ou par téléphone
- ✓ à fournir les documents nécessaires à la vérification de situation lorsque la MSA les demande
La MSA contrôle l'exactitude des informations fournies

Non, je refuse

Oui, je m'engage


ÉTAPE 2 : SITUATION

Validation ou mise à jour des données familiales et/ou socio-professionnelles connues dans le système d'information MSA, pour tous les membres du groupe, et effectuée à partir du SEL « Déclaration de situation ».



Votre situation a peut-être évolué...

Vérifier votre situation
avant de déclarer vos ressources



Votre nouvelle situation doit être prise en compte par nos agents.
Merci donc d'attendre une notification de votre MSA avant de faire votre déclaration de ressources

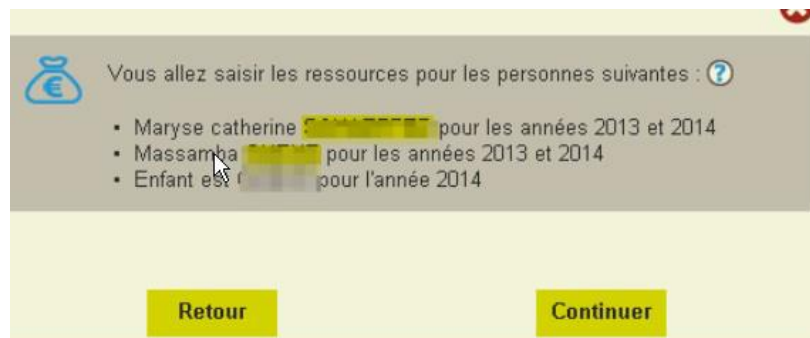
Voir l'accusé de réception
de mon changement de situation

Une notification (mail) l'avertira dès qu'il pourra reprendre sa saisie.

ÉTAPE 3 : RESSOURCES

Le service affiche les membres du foyer concernés par la déclaration de ressources selon certaines règles.

Il présente autant de page « déclaration ressources » que de déclarants potentiels.



Vous allez saisir les ressources pour les personnes suivantes : ?

- Maryse catherine [REDACTED] pour les années 2013 et 2014
- Massamba [REDACTED] pour les années 2013 et 2014
- Enfant es [REDACTED] pour l'année 2014

Retour Continuer

L'extraneute a la possibilité de saisir ou de confirmer un refus de déclarer les ressources (sauf en lien avec un autre SEL) :



Accueil > Déclaration de ressources PF

Déclaration de ressources pour les prestations familiales

La déclaration de ressources permet à votre MSA de calculer les prestations que vous pourriez éventuellement percevoir sur la base de vos **revenus 2013 et 2014**.
Pour vous aider à déclarer vos ressources, munissez vous de vos derniers avis d'impôt.

Déclarer vos ressources des années 2013 et 2014

Ne plus déclarer vos ressources et mettre fin à vos prestations

Vos droits aux prestations sont calculés en fonction de vos revenus, si vous décidez de ne plus déclarer vos ressources, le versement de vos prestations s'arrêtera.

> Retour à mon Espace Privé

Le service informe l'extraneute des conséquences du refus DR : non renouvellement des droits soumis à condition de ressources.

ÉTAPE 3 : RESSOURCES



Ressources de votre foyer

TABLEAU des ressources à saisir

Le service affiche un tableau par personne et une colonne par année :

1 Jean-f... 2 Theres...

Jean-Francois

2013 2014

Les sommes doivent être saisies en euros sans indiquer les centimes.

	2013	2014
Absence de ressources ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus professionnels pour les exploitants agricoles, aides familiaux, associés		
Déficit agricole ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bénéfices agricoles réels ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bénéfices agricoles forfaitaires connus ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année des bénéfices agricoles forfaitaires connus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Êtes-vous adhérent d'un centre de gestion agréé pour les revenus agricoles ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Conseil : Merci de vérifier une dernière fois les montants indiqués (type de ressources, nombre de zéros ...).

retour

ÉTAPE 4 : RÉCAPITULATIF



Récapitulatif

Ressources

Laetitia		2014
	Salaires et traitements	25800 €
	Frais réels déductibles	3800 €
	Maladie, maternité, paternité	500 €
	Revenus fonciers, micro fonciers	450 €

Jerome		2014
	Bénéfices agricoles réels	35000 €
	Etes-vous adhérent d'un centre de gestion agréé pour les revenus agricoles ?	Oui

Annuler la déclaration

Continuer plus tard

Précédent

Envoyer la déclaration

ÉTAPE 5 : CONFIRMATION

Un accusé de réception confirme la transmission des données saisies sur le site et par mail.

↓

↓

Declaration de ressources pour les prestations familiales

Confirmation

Accusé de réception

Votre déclaration de ressources pour les prestations familiales a bien été transmise à la **MSA de Midi Pyrénées Sud le 17/11/2015 à 14:09** sous le numéro d'enregistrement **32_DRPF_20151117_05**

📄 Télécharger le reçu pour votre déclaration en PDF ?

Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé.

✉️ Vous recevrez aussi cette confirmation de réception par email.

Et ensuite?

📅 N'oubliez pas de conserver tous les justificatifs de ressources que vous avez utilisés en cas de contrôle

MSA de Midi Pyrénées Sud (32) Le 17/11/2015

[Ne pas répondre à ce mail, utiliser le lien contact sur le téléservice concerné]

Bonjour [Nom et Prénom]

Votre déclaration de ressources pour les prestations familiales de l'année 2014 a bien été transmise à la MSA de Midi Pyrénées Sud le 17/11/2015 à 14:09. Sous le numéro d'enregistrement 32_DRPF_20151117_05.



© La MSA : la protection du monde Agricole et Rural - Tous droits réservés

Vous pouvez modifier vos préférences d'échanges avec la MSA en cliquant ici : > [Gérer vos préférences](#)

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour l'exercer, adressez-vous à MSA de Midi Pyrénées Sud 1 PL Du Maréchal LANNES 32018AUCH CEDEX 9 05.42.54.04.00 ou à assistance.internet@sud-ouest.msa.fr